

### *Rôle et compétences recherchées*

## ***CES « Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements »***

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux confiés au Comité d'Experts Spécialisés « Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements » dans le cadre de l'extension de ses compétences aux risques en milieu du travail. Ce comité dans sa composition actuelle a été nommé par arrêté du 13 juillet 2005.

Les nouveaux membres du CES seront nommés par la directrice générale de l'Afsset pour un mandat échéant le 13 juillet 2008<sup>1</sup>.

### **Rôle du CES « Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements »**

Le rôle du CES est de formuler des avis scientifiques indépendants sur des questions relatives à l'évaluation des risques pour la santé humaine (population générale et travailleurs) liés notamment aux :

- nuisances sonores et vibratoires,
- rayonnements non ionisants,
- rayonnements ionisants,
- phénomènes météorologiques et climatologiques,
- technologies nouvelles,
- grands aménagements (aéroports...), et à leurs impacts environnementaux.

### **Composition du CES**

Le CES se compose actuellement de 28 membres, dont un président et un vice-président désignés parmi ses membres.

Afin de compléter les compétences du CES dans le domaine des risques sanitaires en milieu du travail, l'Afsset souhaite recruter **jusqu'à 7 membres supplémentaires**.

Les compétences recherchées sont indiquées en annexe du présent document.

---

<sup>1</sup> Le 13 juillet 2008 correspond à la date d'échéance du mandat de trois ans du CES actuel qui sera renouvelé à cette date.

### **Annexe - Domaines de compétence**

Consciente que le CES est amené à formuler des avis sur des thématiques diversifiées dont certaines ont été peu ou pas investiguées en termes de risques professionnels (UV, phénomènes météorologiques et climatiques, ...), l'Afsset souhaite que soient représentées :

- des compétences générales dans les domaines de la santé au travail<sup>2</sup>, la sécurité au travail<sup>3</sup>, l'hygiène industrielle ;
- associées à des compétences scientifiques et techniques en matière de caractérisation des risques industriels (notamment dans le domaine des technologies nouvelles), d'épidémiologie des risques en milieu professionnel et de caractérisation des expositions professionnelles<sup>4</sup> ;

Ces compétences devront se rapporter aux thématiques abordées par le CES (voir p.1).

---

<sup>2</sup>médecine du travail, connaissances des pathologies et expositions professionnelles...

<sup>3</sup>sciences de l'ingénieur, médecine du travail, connaissances en prévention des accidents et incidents du travail...

<sup>4</sup>mesures et analyses, modélisation de l'exposition, connaissances des sources et niveaux d'exposition...